

## Nouveau ministre de la Justice

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada, M. Ron Basford a démissionné de son poste le 2 août.

M. Basford était député de Vancouver-Centre depuis quinze ans et membre du cabinet depuis les dix dernières années.

L'actuel ministre des Transports, M. Otto Lang, succède à M. Basford. Il cumulera les deux postes.

À l'issue de la cérémonie d'assermentation, M. Lang, qui est âgé de 46 ans, a déclaré qu'il rendrait visite prochainement aux premiers ministres des provinces pour discuter de certaines formules d'amendement à la constitution.

## Crédit à la consommation

Les créances actives du crédit à la consommation détenues par certains créanciers soumis à la déclaration mensuelle s'élevaient à \$26 110 millions à la fin de mai, soit 12,9 p.c. de plus que l'an dernier. Elles ont varié en pourcentage de la façon suivante:

- Prêts personnels des banques à charte: \$20 160 millions (16,1 p.c.);
- Prêts personnels des banques d'épargne du Québec: \$96 millions (20 p.c.);
- Prêts sur polices d'assurance-vie: \$1 303 millions (3,4 p.c.);
- Sociétés de financement des ventes et de prêts à la consommation: petits prêts: \$185 millions (-12,7 p.c.); gros prêts: \$1 463 millions (-0,9 p.c.);
- Financement des ventes de détail à tempérament: \$1 091 millions (-1 p.c.);
- Grands magasins, magasins de meubles, téléviseurs, radios et gros appareils ménagers: \$1 412 millions (7,5 p.c.);
- Sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires: \$400 millions (22,7 p.c.).

Les créances actives de créanciers soumis à la déclaration trimestrielle s'élevaient à \$6 632 millions à la fin du premier trimestre de 1978 (15,4 p.c.). Les plus importants, dont les caisses d'épargne et de crédit et les caisses populaires, détenaient des créances au montant de \$4 732 millions (19 p.c.). Sont inclus les autres magasins de détail, les autres émetteurs de cartes de crédit et les services d'utilité publique.

Y compris ces dernières créances, le total des créances actives à la fin du premier trimestre de 1978 s'élevait à \$31 751 millions (12,4 p.c.).

## Politique canadienne vis-à-vis des athlètes sud-africains

Le ministre d'État à la Santé et au Sport amateur, Mme Iona Campagnolo, a annoncé, au mois de juillet, que le gouvernement avait établi des critères bien spécifiques quant à l'octroi de visas canadiens aux athlètes et membres d'organisations sportives d'Afrique du Sud.

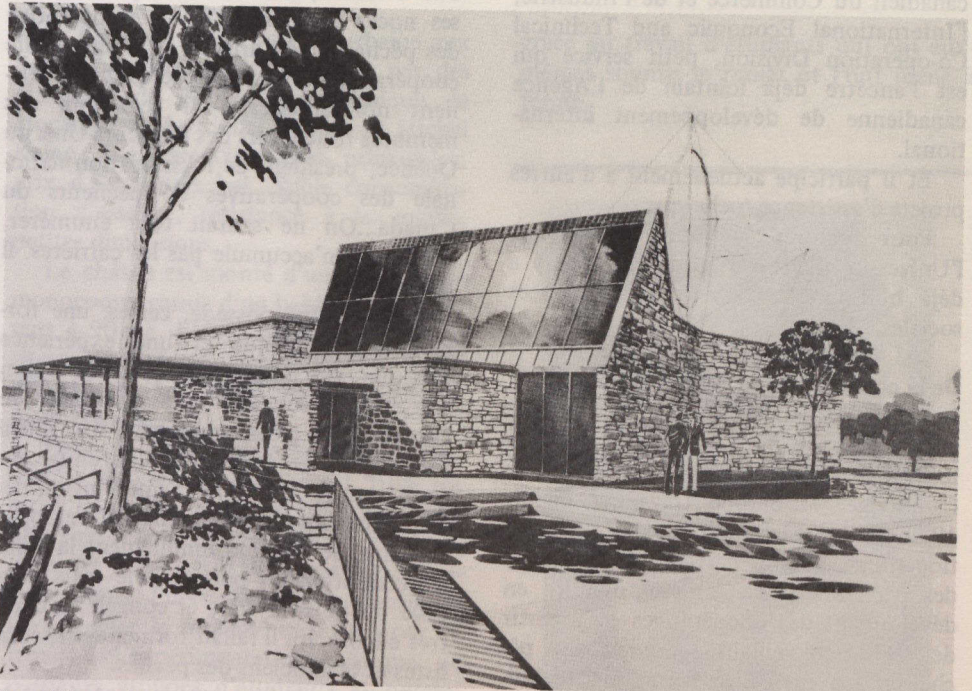
Ces critères ont été établis à la suite de la déclaration faite en décembre 1977 par le ministre des Affaires extérieures, M. Don Jamieson, déclaration selon laquelle tout ressortissant sud-africain désirant visiter le Canada devrait obtenir un visa. Cette politique a été appliquée depuis la mise en vigueur de la nouvelle Loi sur l'Immigration au Canada, le 10 avril 1978.

Les critères qui ont été rendus publics ne permettront pas d'accorder de visas aux citoyens d'Afrique du Sud désirant venir au Canada pour participer à des compétitions ou réunions sportives, en tant que représentants de leur pays. Ils s'appliquent également aux représentants de fédérations sportives nationales sud-africaines, aux représentants d'organismes membres de ces fédérations, de même qu'aux dirigeants sud-africains d'organismes internationaux de sport.

Ces restrictions respectent l'accord intervenu entre les chefs d'État du Commonwealth à Gleneagles (Écosse) en juin 1977, accord stipulant que les gouvernements du Commonwealth prendraient toute mesure susceptible de décourager les liens sportifs avec l'Afrique du Sud, à cause de la politique officielle d'*apartheid* de ce pays.

Des politiques similaires à celle du Canada ont déjà été adoptées par d'autres pays du Commonwealth, entre autres l'Australie.

## Exposition permanente sur les sources d'énergie renouvelable



Au début du mois de septembre s'est ouverte à Ottawa une exposition permanente de techniques d'exploitation des sources d'énergie renouvelable, dont la préparation avait débuté au printemps dernier sur l'emplacement d'une ancienne centrale hydro-électrique.

La consommation énergétique du bâtiment qui abrite l'exposition a été calculée de façon à correspondre à celle d'un logement unifamilial moyen. Des systè-

mes solaires, une turbine éolienne et diverses formes d'énergie renouvelable seront utilisés pour le chauffage et l'alimentation en énergie électrique. L'énergie excédentaire sera injectée dans le réseau électrique urbain.

L'exposition est ouverte aux habitants d'Ottawa et aux touristes qui trouveront là des idées pour utiliser les énergies renouvelables aussi dans leur propre maison.